



**NATIONS UNIES**

## **Division des droits des Palestiniens**

### **Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine**

**Solidarité africaine avec le peuple palestinien  
pour l'exercice de ses droits inaliénables,  
y compris la souveraineté et l'indépendance  
de l'État de Palestine**

**Centre de conférence des Nations Unies, Addis-Abeba,  
les 9 et 30 avril 2013**

13-50027 (F) 311013 311013



**Merci de recycler** 



---

## Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé analytique.....	3
I. Introduction.....	4
II. Séance d'ouverture.....	4
III. Séances plénières.....	8
A. Séance plénière I.....	8
B. Séance plénière II.....	11
C. Séance plénière III.....	14
IV. Séance de clôture.....	17
Annexes	
I. Résumé du Président.....	19
II. Liste des participants.....	26

---

## Résumé analytique

En 2013, la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine a été consacrée à l'appui fourni par les États d'Afrique à la Palestine pour l'aider à accéder à son indépendance et à sa souveraineté. L'objectif était aussi de s'inspirer de l'expérience de ces pays en matière de lutte contre la colonisation et l'apartheid et de leurs efforts pour constituer des gouvernements efficaces et des économies viables après la décolonisation. Des représentants de 49 pays Membres de l'ONU et d'autres organisations internationales, d'associations de la société civile, d'instituts universitaires et des médias ont participé à la Réunion.

Prenant la parole au nom du Secrétaire général, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Carlos Lopes, a déclaré que les visites, dans la région, du Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, et de son Secrétaire d'État, John Kerry, avaient entrouvert la possibilité d'un nouvel engagement en faveur de la paix. Il fallait mener une action concertée en faveur de la paix en 2013 si l'on voulait sauver la solution des deux États.

Les représentants des États d'Afrique se sont engagés à apporter un soutien sans faille au peuple palestinien dans sa quête d'indépendance et d'autodétermination. Avec des experts internationaux et de hauts responsables palestiniens, ils ont réfléchi à l'expérience de l'Afrique dans le contexte de la décolonisation, de l'indépendance économique et du développement durable, notamment aux enseignements qui pourraient intéresser l'État de Palestine et s'appliquer à sa situation. Tous se sont félicités que des tiers continuent de faciliter la reprise des négociations entre Israël et l'État de Palestine. Les intervenants et les participants se sont entendus sur le fait que le peuple palestinien devait former un gouvernement d'union nationale s'il voulait réaliser pleinement sa souveraineté et son intégrité territoriale, et que les divisions ne pouvaient qu'affaiblir et déstabiliser un jeune État. Les experts ont demandé instamment aux gouvernements africains de faire part de leurs tactiques de négociation et d'édification des institutions pour lancer un mouvement de solidarité à l'échelle du continent et une initiative de paix régionale visant à aider le peuple palestinien dans l'action qu'il mène pour obtenir la souveraineté et le statut d'État.

Les experts ont expliqué qu'en huit ans, la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions en faveur de la Palestine avait obtenu davantage de succès dans différentes parties du monde que celle qui avait été organisée pour l'Afrique du Sud en 20 ans. Cependant, bien que de nombreux pays d'Afrique aient des organisations de solidarité avec la Palestine, ils n'avaient pas encore réussi à créer un réseau à l'échelle du continent, à même de rendre leurs activités plus efficaces. Il fallait que la solidarité de l'Afrique avec l'État de Palestine s'étende et inclue les masses, notamment les étudiants et les jeunes.

Même si l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [67/19](#) avait été historique, l'État de Palestine avait encore un long chemin à parcourir avant de devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, il était crucial que les États d'Afrique soutiennent davantage le peuple et les dirigeants palestiniens, notamment dans le cadre du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés de l'Organisation.

---

## I. Introduction

1. La Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine a été organisée au Centre de conférence des Nations Unies d'Addis-Abeba, les 29 et 30 avril 2013, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et en application des dispositions des résolutions [67/20](#) et [67/21](#) de l'Assemblée générale. Le thème de la Réunion était « Solidarité africaine avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris la souveraineté et l'indépendance de l'État de Palestine ».
2. Le Comité était représenté par une délégation constituée d'Abdou Salam Diallo (Sénégal), son Président, de Christopher Grima (Malte), son Rapporteur, et de Riyad Mansour (État de Palestine). La Réunion était organisée sous forme d'une séance d'ouverture, de trois séances plénières et d'une séance de clôture.
3. Les thèmes des séances plénières étaient : « Situation en Palestine, un État sous occupation », « Du joug colonial à la souveraineté : enseignements tirés de la décolonisation et de l'accession à la souveraineté et à l'indépendance » et « Efforts internationaux en vue d'une paix israélo-palestinienne : soutien de l'Afrique à la souveraineté et à l'indépendance de la Palestine ».
4. Onze experts ont fait des exposés, y compris des Palestiniens et des Israéliens. Les représentants de 49 gouvernements, de 4 organisations intergouvernementales, de 7 organes et organismes des Nations Unies, de 6 associations de la société civile, de 13 médias, ainsi que des invités spéciaux et des membres du public ont participé à la Réunion.
5. Le résumé du Président, qui reprend les conclusions de la Réunion (voir annexe I), a été publié peu après sa clôture et peut être consulté sur le site Web de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ([www.un.org/depts/dpa/qp/calendar.htm](http://www.un.org/depts/dpa/qp/qp/calendar.htm)).

## II. Séance d'ouverture

6. La Réunion a commencé par un message du **Secrétaire général**, prononcé par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, **Carlos Lopes**, dans lequel le Secrétaire général se félicitait de la récente visite en Cisjordanie et en Israël du Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, et de la reprise de l'aide américaine à l'Autorité palestinienne, qui était à court de liquidités, avec l'octroi d'un montant de 500 millions de dollars. Une action concertée s'imposait désormais pour faire progresser le processus de paix israélo-palestinien. Encouragé par la visite qu'avait effectuée le Secrétaire d'État américain, John Kerry, pour rencontrer le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, en avril, le Secrétaire général avait clairement indiqué au cours de ses entretiens, avec le Président des États-Unis, que l'ONU était disposée à soutenir toute initiative sérieuse présentant des perspectives politiques crédibles.
7. Le Secrétaire général a souligné que les dirigeants politiques palestiniens et israéliens devaient s'engager à aborder de manière constructive toutes les questions touchant au règlement final et à mener une action concertée en faveur de la paix en 2013 pour sauver la solution des deux États. Il a salué la décision prise le 25 mars par le Gouvernement israélien de recommencer à transférer tous les mois les recettes

---

fiscales qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne. Il a demandé aux donateurs d'accélérer l'acheminement de l'aide à l'Autorité palestinienne et à Israël de mettre un terme aux sévères restrictions qu'il impose à la liberté de circulation du peuple palestinien, disant que les promesses non tenues de la part des donateurs et les restrictions sur les mouvements et l'accès nuisaient aux avancées réalisées dans la mise en place des institutions palestiniennes et entravaient la capacité de l'Autorité palestinienne d'assurer des services.

8. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par le regain de violence dans la région, qui est surtout la conséquence de la situation des prisonniers palestiniens et de la fermeture par Israël des principaux points de passage à Gaza, en violation du cessez-le-feu de novembre 2012. Israël devait mettre fin au bouclage, notamment compte tenu du fait qu'une grande partie de la population de Gaza étant tributaire de l'aide extérieure, et respecter le droit de manifester pacifiquement. Les récents décès de prisonniers palestiniens détenus dans les geôles israéliennes devaient rapidement faire l'objet d'une enquête indépendante.

9. En conclusion, le Secrétaire général a déclaré que les grandes lignes d'une solution des deux États reposant sur les frontières de 1967, prévoyant des échanges de territoires, étaient bien connues. Un règlement juste devait être trouvé sur toutes les questions relatives au statut permanent, y compris au sujet des frontières, de la sécurité, des colonies et de l'eau. Il a réaffirmé qu'il continuerait d'appuyer et de faciliter dans toute la mesure possible les efforts visant à instaurer une paix négociée juste, durable et globale.

10. Le représentant de l'Éthiopie, **Negash Kibret**, a félicité le Comité d'avoir joué un rôle essentiel dans la sensibilisation du monde à la question de la Palestine pendant près de 40 ans. La Réunion contribuerait à encore mieux faire connaître la cause palestinienne et la solidarité qui existait de longue date entre les peuples de Palestine et d'Afrique. Les États d'Afrique soutenaient la cause palestinienne du fait de leur propre lutte en faveur de la liberté et de l'autodétermination. C'était surtout cette solidarité des Africains envers la lutte des Palestiniens pour leur libération qui motivait leur soutien écrasant et, dans toutes les instances multilatérales, la plupart des nations africaines avaient dit haut et fort que la Palestine devait être reconnue comme un État indépendant.

11. M. Kibret a rappelé que les relations de son pays avec la Palestine remontaient à 1973, lorsque l'Éthiopie avait officiellement reconnu l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et appuyé sans réserve l'ouverture d'un bureau de l'OLP à Addis-Abeba en 1978. En outre, son pays avait fermement soutenu la solution des deux États énoncée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, et exhorté les parties à reprendre les pourparlers sur la base d'un respect total des accords antérieurs et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nombre de décisions de politique étrangère étant immanquablement motivées par des intérêts d'ordre économique et diplomatique, il était remarquable que le continent africain soit largement favorable à la libération et à l'autodétermination de la Palestine. À l'occasion de la décision historique prise par l'Assemblée générale le 29 novembre 2012, les États d'Afrique avaient, dans leur très grande majorité, voté en faveur de la revalorisation du statut de la Palestine à l'ONU.

12. L'absence de relations cordiales entre Israël et l'État de Palestine était profondément préoccupante et, malheureusement, le manque d'efforts véritables de la part de la communauté internationale contribuait à entretenir le statu quo.

---

L'accélération de la colonisation dans Jérusalem-Est et en Cisjordanie n'arrangeait rien. Il importait également que les Palestiniens prennent des dispositions pour faire cesser les tirs aveugles visant des citoyens israéliens. Avec l'aide de la communauté internationale, les deux parties devaient prendre des mesures concrètes pour relancer le processus de paix qui était depuis longtemps au point mort. M. Kigret a réaffirmé le soutien sans faille de l'Éthiopie au peuple palestinien et demandé aux parties de tout faire pour régler le problème au moyen d'une solution durable et négociée.

13. Le Président du Comité, **Abdou Salam Diallo**, faisant écho aux préoccupations du Secrétaire général, a déclaré qu'Israël continuait d'afficher du mépris à l'égard du droit international, bien que l'extension de ses activités de colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ait été condamnée dans le monde entier. Il contrôlait toutes les ressources et le moindre aspect de la vie des Palestiniens de Gaza, qui demeurait pratiquement une prison à ciel ouvert, et appliquait la loi militaire de façon arbitraire aux résidents palestiniens de Cisjordanie.

14. La communauté internationale devait mettre fin aux pratiques coloniales d'Israël, a déclaré le Président du Comité, qui a prié le Conseil de sécurité de veiller à ce qu'Israël respecte le droit international et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de s'assurer qu'Israël suive les dispositions de ce texte. Grâce à leur expérience de la décolonisation, de l'indépendance économique et du développement durable, les États d'Afrique pouvaient offrir de précieux conseils à la Palestine qui aspirait à la création d'un État. Ils lui avaient déjà fait part de leur soutien en novembre 2012. La longue lutte menée par l'Afrique du Sud pour vaincre l'apartheid avait notamment motivé tous ceux qui œuvraient pour la justice dans le monde. S'inspirant de l'expérience sud-africaine, les organisations de la société civile avaient mis au point des tactiques et des initiatives qui avaient donné des résultats concrets. Cependant, il fallait manifester en faire beaucoup plus car la fin de l'occupation israélienne n'était encore toujours pas en vue.

15. La revalorisation du statut de la Palestine aux Nations Unies et son admission comme État membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture avaient constitué d'importants jalons. En conclusion, le Président a exhorté tous les États à établir de pleines relations diplomatiques avec l'État de la Palestine, notamment ceux qui l'avaient déjà reconnu à l'ONU mais qui ne l'avaient pas encore fait sur le plan bilatéral.

16. Dans son discours liminaire, **Taysir Khaled**, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Chef du Bureau national de la résistance aux colonies et à la construction du mur, s'exprimant au nom de l'État de la Palestine, a déclaré qu'Israël, qui n'avait respecté aucune des résolutions de l'ONU, devait s'acquitter des responsabilités qui lui incombait. Il était impossible de s'entendre sur une solution lorsque les ministres israéliens clamaient ouvertement que la politique officielle de leur Gouvernement consistait à saper le moral du peuple palestinien.

17. Dans les Accords d'Oslo, les Palestiniens avaient accepté une solution des deux États reposant sur les frontières de 1967, soit un quart du territoire sous mandat, mais les négociations qui avaient suivi n'avaient jamais donné de résultats concrets. Israël avait néanmoins continué d'étendre ses colonies, rendant impossible la création d'un État palestinien. En Cisjordanie, des dizaines de milliers de nouveaux logements avaient été construits pour les colons, tandis que 25 000 habitations palestiniennes avaient été démolies. Les colonies cisjordaniennes étaient

---

reliées par un réseau routier réservé aux colons, ce qui isolait et fragmentait la communauté palestinienne. Les Palestiniens étaient soumis à la loi militaire israélienne, tandis que le droit national s'appliquait aux colons.

18. En outre, Israël contrôlait les ressources en eau de la Cisjordanie et n'attribuait aux Palestiniens qu'une portion de la quantité d'eau consommée par les Israéliens. De plus, Israël continuait de détenir quelque 5 000 Palestiniens, y compris des enfants, dont certains étaient morts sous la torture. La situation en Palestine avait beau rappeler celle de l'Afrique du Sud sous l'apartheid, la communauté internationale ne la condamnait pas de la même manière.

19. Le représentant du **Sénégal** a souligné l'importance de la Réunion, réaffirmant la solidarité du peuple sénégalais et le soutien indéfectible de l'Union africaine au peuple palestinien dans sa quête d'une solution juste et durable au conflit avec Israël. Les pratiques d'occupation dommageables et illégales d'Israël, qui continuait de construire des colonies, de démolir des logements, d'imposer la détention administrative et d'édifier un mur de séparation, étaient éminemment contraires aux Conventions de Genève et Israël, en tant que Puissance occupante, ne pouvait pas se décharger de la responsabilité de protéger les populations civiles des territoires qu'il contrôlait. Le blocus de la bande de Gaza causait de graves préjudices économiques, sociaux et humanitaires pour le peuple palestinien et représentait un châtement collectif pour la population civile. Le représentant du Sénégal a demandé à la communauté internationale de faire appliquer les résolutions et décisions de l'ONU qui préconisaient la fin de l'occupation et promis que son peuple continuerait de collaborer avec d'autres pays d'Afrique pour renforcer la solidarité africaine avec le peuple de Palestine.

20. Le représentant de l'**Indonésie** a déclaré que la position de son pays sur la question demeurait inchangée. En continuant de priver le peuple palestinien de son droit à la liberté et à la création d'un État, non seulement Israël violait le droit international, mais il bafouait les principes de justice et d'humanité. La reconnaissance par l'Assemblée générale de la Palestine comme État non membre observateur de l'ONU légitimait la cause palestinienne d'un point de vue moral et politique et ouvrait certainement la voie à l'admission de l'État de Palestine comme État Membre à part entière de l'ONU. Cependant, l'Indonésie souhaitait rappeler à la communauté internationale que l'État de Palestine ne devait pas être pénalisé financièrement parce qu'Israël avait décidé de retenir les recettes fiscales palestiniennes, ce qui privait les autorités palestiniennes de ressources financières dont elles avaient cruellement besoin pour mener à bien leurs tâches.

21. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a déclaré que la Réunion témoignait de l'importance du sujet et du degré de solidarité entre le continent africain et les pays arabes au sujet de la question palestinienne, qui était au cœur du conflit israélo-palestinien. Tant que le conflit n'était pas résolu et que le peuple et le territoire palestiniens demeuraient sous contrôle et sous occupation israéliens, il était impossible d'établir la paix et la sécurité dans la région. Il fallait que les pays d'Afrique continuent d'accorder leur soutien indéfectible à la quête de justice que le peuple palestinien méritait.

22. Le représentant du **Maroc**, s'exprimant au nom de son pays et au nom du Conseil arabe d'Addis-Abeba, a réaffirmé que son peuple et le Conseil arabe soutenaient sans réserve le peuple palestinien dans sa démarche visant à recouvrer ses droits légitimes et inaliénables et à créer un État palestinien indépendant ayant

---

Jérusalem-Est comme capitale reposant sur les frontières de 1967. La communauté internationale devait agir rapidement pour faire régner les principes de justice et de liberté en Palestine, ainsi que cela avait été fait en Afrique. Il fallait, en vue d'un règlement définitif du conflit, se baser sur les résolutions applicables de l'ONU, et notamment sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, pour trouver une solution juste à la situation des réfugiés palestiniens.

23. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, a rappelé que le Mouvement avait dans le passé exprimé son appui au peuple palestinien dans de nombreuses instances internationales. Les participants à la seizième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Téhéran du 26 au 31 août 2012, avaient évoqué la gravité de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et s'étaient dits gravement préoccupés par les souffrances du peuple palestinien. Le refus d'Israël de s'engager à respecter les paramètres de la solution des deux États qui avaient été avalisés par la communauté internationale laissait planer le doute sur son désir de paix, et son intransigeance et ses politiques avaient torpillé la reprise de négociations crédibles.

24. Le Secrétaire général adjoint de l'**Organisation de la coopération islamique**, s'exprimant au nom du Secrétaire général de l'Organisation, s'est fait l'écho de nombreux intervenants en disant que la Réunion témoignait clairement d'une détermination et d'un engagement durables à continuer de soutenir le peuple palestinien et de défendre ses droits. L'Organisation était extrêmement inquiète vis-à-vis des violations des droits de l'homme des Palestiniens enfermés dans les prisons et centres de détention israéliens. En mars, le décès dans les geôles israéliennes d'un prisonnier palestinien, Maysara Abou Hamdie, avait révélé au grand jour les politiques cruelles et les violences commises systématiquement par Israël contre les prisonniers palestiniens. La communauté internationale devait intervenir pour défendre les droits de l'homme des détenus palestiniens, leur sauver la vie et inciter Israël à les traiter conformément aux dispositions du droit international humanitaire, notamment des Conventions de Genève.

25. Le représentant de l'**Égypte** a comparé l'expérience des États d'Afrique à la lutte pour l'autodétermination des Palestiniens. Comme les représentants du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, il a déclaré que les principes énoncés dans les résolutions [242 \(1967\)](#) et [338 \(1973\)](#) du Conseil de sécurité devaient être respectés et qu'un État palestinien indépendant devait être créé sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Sur le plan diplomatique, il convenait de renforcer et d'élargir l'alliance internationale contre les violations persistantes du droit international commises par Israël au moyen de ses politiques et pratiques d'occupation illégales et destructrices.

### **III. Séances plénières**

#### **A. Séance plénière I**

##### **Situation en Palestine, un État sous occupation**

26. À la 1<sup>re</sup> séance plénière, les intervenants ont abordé les thèmes subsidiaires suivants : « Stratégies israéliennes de consolidation de l'occupation : colonies, mur,

---

cantonisation »; « Incidences économiques, sociales et humanitaires de l'occupation sur le peuple palestinien »; et « Responsabilité de la Puissance occupante et obligation de rendre des comptes, au regard du droit international ».

27. Le Président du Front démocratique pour la paix et l'égalité et membre du Parlement israélien, **Mohammad Barakeh**, a déclaré qu'Israël avait installé un nombre croissant de colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est après la signature des Accords d'Oslo. Plus de la moitié du mur de séparation, long de 700 kilomètres, était construite. Israël voulait faire croire à la légalité de ses colonies, toutes créées avec l'appui financier et militaire actif du Gouvernement. Les terres dont les Palestiniens avaient été expropriés étaient attribuées gratuitement aux colons, et les activités économiques dans les implantations représentaient de 15 % à 20 % de l'ensemble de l'économie israélienne.

28. Selon M. Barakeh, la stratégie d'Israël consistait à diviser la Cisjordanie et à la séparer de Jérusalem, ce qui représentait une menace pour le peuple palestinien et l'ensemble de la région. Les Palestiniens étaient accusés de tous les torts alors qu'Israël agissait pratiquement en toute impunité. On avait l'illusion que des négociations étaient en cours, mais, en fait, rien ne se passait et la situation se détériorait. Seule une initiative de grande ampleur appellerait l'attention de la communauté internationale sur le sort tragique du peuple palestinien. On pouvait, par exemple, employer une nouvelle terminologie : la Palestine s'étant vu accorder le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait remplacer l'expression « territoire occupé » par « pays occupé ».

29. Au moyen d'un diaporama intitulé « Du temps des évictions, des déplacements et des dysfonctionnements à celui de la préservation, de la solidarité et de l'autodétermination », la Conseillère spéciale pour les droits de l'enfant de l'organisation non gouvernementale Save the Children, **M<sup>me</sup> Cairo Arafat**, a présenté des données socioéconomiques précises sur la situation actuelle des Palestiniens, notamment sur les répercussions économiques du bouclage de Gaza et des restrictions sur l'eau, le commerce et la circulation.

30. Elle a apporté des précisions sur la situation globale à Gaza, où 34 % de la population active, dont plus de la moitié des jeunes, était au chômage; à Jérusalem-Est, où 10 000 enfants palestiniens n'avaient pas accès à l'enseignement et 14 000 habitants avaient, depuis 1967, été spoliés de leur droit de résidence; et dans la zone C, où les Palestiniens n'avaient aucune souveraineté sur 63 % du territoire de la Cisjordanie. L'assistance humanitaire en faveur du peuple palestinien de 2003 à 2012 se chiffrait à 2,8 milliards de dollars, auxquels étaient venus s'ajouter 3 milliards de dollars destinés au développement. À titre de comparaison, Israël s'était vu attribuer plus de 30 milliards de dollars d'aide au développement. Près de la moitié de la population de Gaza vivait dans l'insécurité alimentaire, on comptait encore des milliers de familles déplacées sur le territoire et des millions de réfugiés palestiniens continuaient d'attendre un règlement juste.

31. **M<sup>me</sup> Arafat** a exhorté les Palestiniens à l'avenir à accorder dans leur discours national la priorité aux programmes de réunification et de solidarité nationale, à consacrer les programmes de volontariat et de mobilisation communautaire non seulement à la restitution des territoires ruraux et frontaliers mais aussi aux ressources naturelles appartenant au peuple palestinien, et à créer des emplois pour les jeunes dans les secteurs de l'agriculture, de l'informatique et de la communication. Il incombait à l'Autorité palestinienne et à Israël de protéger les

---

droits des citoyens palestiniens. Il fallait élaborer des stratégies nationales qui transcendent la seule question des colonies, passer outre aux politiques israéliennes, qu'il fallait dénoncer devant la justice locale et internationale, et prévoir, dans tous les programmes d'aide aux Palestiniens, une assistance judiciaire ainsi que d'autres voies de recours.

32. La Coordonnatrice de la mobilisation internationale du Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes, **Salwa Duaibis**, a passé en revue les principales règles de droit, telles qu'énoncées par le Comité international de la Croix-Rouge, qui établissaient les responsabilités d'une puissance occupante. Elles disposaient notamment que l'occupation n'était qu'une situation provisoire et que l'occupant n'acquerrait pas la souveraineté sur le territoire occupé, dont il devait respecter les lois en vigueur, à moins que celles-ci ne constituent une menace pour sa sécurité ou un obstacle à l'application du droit international de l'occupation. La puissance occupante devait également veiller tout particulièrement au bien-être des enfants. Il lui était en outre interdit de recourir à des châtiments collectifs et à la confiscation des biens privés.

33. M<sup>me</sup> Duaibis a déclaré que le problème des colonies l'avait frappée au cours de ses activités en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces implantations illégales étaient l'épicentre d'un grand nombre de violations des droits de l'homme, qui touchaient 2,5 millions de Palestiniens au quotidien. La saisie de terres aux fins de leur construction avait considérablement réduit l'espace dont les Palestiniens disposaient pour les logements, les infrastructures et les services dont ils avaient besoin pour subsister. Au total, les zones réservées aux implantations représentaient 43 % de la Cisjordanie et il y vivait deux fois plus de colons juifs que de Palestiniens. M<sup>me</sup> Duaibis a donc vivement engagé les personnes qui croyaient encore au statut provisoire de l'occupation à revoir leur position sur la question.

34. M<sup>me</sup> Duaibis a en outre indiqué que les colons israéliens en Cisjordanie consommaient environ six fois plus d'eau que les Palestiniens et que, pour permettre à 300 000 colons de se rendre au travail tous les jours sans interruption, l'armée israélienne devait écraser la population palestinienne locale. Il n'y avait pas besoin d'organiser des réunions d'experts ni de convoquer des conférences de l'ONU pour que le monde sache que les colonies portaient gravement préjudice à des hommes et des femmes ordinaires et que la vie dans l'ombre des colons se résumait à une lutte quotidienne pour leur survie et celle de leur famille. La situation sur le terrain évoluait si vite que les initiatives comme cette réunion internationale ne seraient bientôt plus qu'une perte de temps. Il y avait urgence. Les négociations permettaient de progresser, certes, mais à la seule condition qu'elles se fondent sur la primauté du droit.

35. La jurée du Tribunal Russell sur la Palestine et ancienne membre de la Chambre des représentants des États-Unis, **Cynthia McKinney**, a évoqué le rôle que jouait le lobby pro-israélien dans la politique américaine, s'agissant du conflit israélo-palestinien. À titre d'exemple, les États-Unis auraient apporté leur soutien à l'événement majeur que fut la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée tenue en 2001 à Durban si de puissants lobbies n'en avaient décidé autrement. Cette réunion internationale sur le thème de la solidarité africaine avec le peuple palestinien était donc l'occasion d'expliquer l'influence que le lobby pro-israélien exerçait sur la scène politique américaine, au détriment non seulement du peuple palestinien, mais aussi des personnes d'ascendance africaine établies aux États-Unis.

---

36. Pendant que les Palestiniens souffraient, les États-Unis et les pays européens se satisfaisaient, pour toute politique, de platitudes et d'atermolements, a déclaré M<sup>me</sup> McKinney. La Puissance occupante enfreignait le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, le droit international et les lois américaines en toute impunité, en partie grâce à la complicité de l'Europe et des États-Unis, comme l'avait conclu le Tribunal Russell sur la Palestine. En tant qu'observatrice officielle auprès de la Commission d'enquête sur les crimes de guerre établie à Kuala Lumpur, elle avait récemment entendu des Palestiniens témoigner des traitements qu'ils subissaient en Israël et sur le Territoire palestinien occupé.

37. En conclusion, M<sup>me</sup> McKinney a fait remarquer qu'elle n'était ni palestinienne, ni arabe, ni même musulmane, mais qu'en tant qu'être humain, elle respectait la dignité de tous les opprimés qui motivaient le thème de cette réunion internationale, à savoir « Solidarité africaine avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris la souveraineté et l'indépendance de l'État de Palestine ».

## **B. Séance plénière II**

### **Du joug colonial à la souveraineté : enseignements tirés de la décolonisation et de l'accession à la souveraineté et à l'indépendance**

38. À la deuxième séance plénière, les intervenants ont abordé les thèmes subsidiaires suivants : « Rompre avec les puissances coloniales : forger des liens fondés sur l'autodétermination, l'égalité et l'intérêt mutuel »; « Engager la diaspora dans la construction des institutions de l'État et de son économie »; et « Maximiser les effets de l'aide des bailleurs de fonds ».

39. Le Chef adjoint du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, **Colin Stewart**, s'est félicité que le Comité ait décidé d'organiser cette réunion en Afrique, continent dont la solidarité gardait une importance cruciale pour l'État de Palestine dans sa marche vers l'autodétermination. Forts des enseignements tirés de leur lutte anticoloniale et des épreuves traversées à l'indépendance pour mettre en place des institutions efficaces et des économies durables, les États d'Afrique avaient beaucoup à offrir. Si la majorité d'entre eux avaient abordé leurs premières années d'indépendance remplis de joie et d'espoir, bien des obstacles s'étaient dressés sur le chemin du développement économique et de la stabilité politique. À cela s'ajoutait, pour l'État de Palestine, la nécessité de définir des objectifs communs et d'instaurer la confiance dans un système démocratique, à l'échelon national, afin de régler les conflits. Les enseignements retenus en Afrique lui étaient d'une grande utilité à l'heure de surmonter ses divisions internes, notamment entre le régime politique de la Cisjordanie et celui de Gaza. L'Union africaine soutenait la demande d'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. En tout, 49 de ses États membres, soit une vaste majorité, reconnaissaient maintenant l'État de Palestine. Le fait que la plupart des États d'Afrique entretenaient avec lui de pleines relations diplomatiques ouvrait des perspectives encourageantes, non seulement en termes d'appui politique en faveur de sa reconnaissance par d'autres organisations internationales, mais aussi dans le domaine des échanges commerciaux et culturels.

40. Il était de la plus haute importance que les Palestiniens forment un gouvernement d'unité nationale s'ils voulaient que se réalise la pleine souveraineté

---

et l'intégrité territoriale de leur État, a poursuivi M. Stewart en encourageant les dirigeants palestiniens à redoubler d'efforts en ce sens. Un État naissant avait déjà plus que son lot de problèmes. Or, les divisions ne faisaient que l'affaiblir et le déstabiliser, aggravant par la même occasion sa situation économique. Tous les États en devenir peinaient à créer les structures et à élaborer les politiques qui leur permettraient de stimuler la croissance. L'existence de deux régimes politiques indépendants tant sur le plan géographique que dans leur fonctionnement, en Cisjordanie et à Gaza, compromettait considérablement la possibilité de mettre au point une politique ou une stratégie économique nationale unique et d'investir de façon équitable et efficace l'aide des donateurs dans de meilleurs services publics.

41. M. Stewart a fait remarquer que l'État de Palestine avait d'autant plus de difficultés à créer rapidement les infrastructures et le système bancaire opérationnel qui lui permettraient d'attirer les investissements locaux et internationaux, et à mettre au point des politiques dans ce sens, qu'il ne s'était pas encore affranchi de son passé colonial et n'exerçait pas un plein contrôle sur ses frontières. La plupart des jeunes États d'Afrique n'avaient, par bonheur, jamais eu à faire face aux restrictions qui pesaient sur la circulation des personnes et des biens en Palestine. Pour que se réalise sa pleine souveraineté, il fallait abolir la cantonisation, qui restreignait la circulation dans les zones sous son contrôle. L'État de Palestine se heurtait en outre à bien d'autres problèmes qui lui étaient propres, comme le fait d'être tributaire d'un autre État pour le transfert de ses propres recettes fiscales, ou encore la restriction de la zone de pêche au large de Gaza.

42. L'ancien Ambassadeur d'Israël en Afrique du Sud, **Ilan Baruch**, a déclaré que ses fonctions de diplomate israélien, qui l'avaient conduit dans plusieurs pays d'Afrique de 2005 à 2011, lui avaient permis de prendre la mesure de leur engagement en faveur de la paix au Moyen-Orient et de leur préoccupation sincère pour le peuple palestinien. C'était avec douleur et anxiété qu'il avait démissionné de son poste lorsque son gouvernement avait jugé vain tout effort en faveur d'un règlement durable fondé sur le principe « terre contre paix ». Bien que de récents sondages d'opinion aient fait apparaître que la majorité des Israéliens et des Palestiniens souhaitaient une paix négociée dans l'esprit de la solution des deux États, des faucons avaient refusé de transiger dans les deux camps, exploitant les craintes de l'opinion publique. Le Gouvernement israélien privilégiait une politique d'autonomie en matière de sécurité plutôt que le processus de paix, et se préoccupait avant tout du programme nucléaire de la République islamique d'Iran.

43. M. Baruch a cité les propos du Président des États-Unis qui, à l'occasion d'une visite historique dans la région, en mars, avait dit en hébreu aux Israéliens qu'ils n'étaient pas seuls. Pourtant, Israël était systématiquement condamné, isolé et délégitimé sur la scène internationale. Dans la rhétorique anticolonialiste mondiale, on avait oublié qu'il s'était lui aussi battu pour son indépendance. Le bloc afro-asiatique, connu depuis sous le nom de Mouvement des pays non alignés, s'était engagé dans une campagne-marathon en faveur d'un État palestinien indépendant et souverain, donnant à penser aux Israéliens qu'ils se trouvaient face à une opposition systématique et cynique de la part d'une majorité d'États. Pour remédier à cela, les États membres de la Ligue des États arabes avaient lancé l'Initiative de paix arabe, en vertu de laquelle ils s'engageaient à faire la paix et à normaliser leurs relations diplomatiques et commerciales avec Israël à l'issue des négociations de paix avec les Palestiniens et du règlement de tous les différends en cours. Si, du côté israélien, le Gouvernement n'avait pas saisi cette main tendue, la société civile l'avait fait.

---

En témoignait le bon accueil qu'avait reçu sur le plan international l'Initiative de paix israélienne lancée par une organisation non gouvernementale en réponse à l'initiative arabe.

44. M. Baruch a proposé que l'Afrique, riche de son histoire de lutte contre le colonialisme, s'inspire du modèle arabe pour lancer une initiative de paix africaine visant à aider les parties au conflit à surmonter les obstacles qui se dressaient sur la voie de l'autodétermination et de la souveraineté palestiniennes et de la création d'un État. L'Afrique et le Mouvement des pays non alignés devaient à leur tour tendre la main à Israël pour lui dire, dans un message d'acceptation et de reconnaissance : « Atem lo levad » (Vous n'êtes pas seuls), c'est-à-dire : « Vous n'êtes pas isolés, brimés ou délégitimés ». Ce geste aurait une résonance forte en Israël, dans le camp de la paix, la société civile et, il fallait l'espérer, au sein du Gouvernement.

45. Le représentant de la **Namibie** a souligné l'importance et la force de la solidarité internationale. Pendant la lutte namibienne pour l'indépendance et la liberté, les sympathisants du monde entier n'avaient jamais perdu la foi dans la solidarité et cette persistance avait fini par prévaloir sur leurs gouvernements, qui avaient imposé des sanctions au régime sud-africain. Cette même foi devait servir la cause palestinienne. La solidarité avec la Palestine devait s'étendre en Afrique pour inclure les masses, en particulier les étudiants. Les opprimés devaient s'unir, au-delà des affinités particulières, pour appeler les peuples du monde à faire pression sur leurs gouvernements. Le peuple palestinien devait se rallier derrière l'Autorité palestinienne pour contraindre Israël à respecter les résolutions et les décisions de la communauté internationale.

46. Le représentant de la Namibie a rappelé que dans la Déclaration de Caracas<sup>1</sup>, adoptée à l'issue de la réunion spéciale qu'il a tenue en avril 2013 en République bolivarienne du Venezuela, le Comité avait prié l'Assemblée générale de faire de 2014 l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Cette initiative permettrait d'envoyer un message aux citoyens du monde entier et de les inviter à exercer des pressions sur les gouvernements afin d'initier un changement de politique en faveur de l'État de Palestine. Dans cette perspective, l'Assemblée générale devrait approuver une augmentation importante du budget du Comité aux fins de renforcer ses activités.

47. En ce qui concerne l'aide des donateurs, la Chef de bureau par intérim du Secrétariat local de coordination de l'aide, **Iman Shawwa**, a déclaré que malgré son statut à l'ONU, l'État de Palestine ne jouissait pas du plein contrôle sur son territoire, ce qui le rendait fortement tributaire des financements extérieurs. Dans la lignée de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens avait créé, en 2005, une structure locale de coordination afin de permettre à l'Autorité palestinienne de mieux définir les priorités et de répartir plus efficacement l'aide. Au vu des progrès spectaculaires que celle-ci avait accomplis en matière d'autonomie, en septembre 2011, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations Unies la jugeaient capable de s'acquitter des fonctions gouvernementales au sein d'un État opérationnel dans six secteurs clefs : gouvernance, droits de l'homme et état de droit; éducation et culture; santé; protection sociale; moyens d'existence, sécurité alimentaire et emploi; et

---

<sup>1</sup> Disponible sur [www.un.org/depts/dpa/qpal/docs/Committee/Caracas\\_declaration%20FINAL.pdf](http://www.un.org/depts/dpa/qpal/docs/Committee/Caracas_declaration%20FINAL.pdf).

---

infrastructure, eau et assainissement. En 2012, la plupart des donateurs, à l'exception des plus importants, avaient délié leur aide à la Palestine.

48. M<sup>me</sup> Shawwa a remarqué que le processus de paix était toujours au point mort et que la réduction de 1 milliard de dollars de l'aide des donateurs ces quatre dernières années, associée au maintien de restrictions sur les déplacements et la liberté d'accès des Palestiniens, avait exacerbé la crise financière que traversait l'Autorité palestinienne. L'État de Palestine avait connu un ralentissement de son économie, dont le taux de croissance en 2012 était tombé de 11 % à 6 % en valeur réelle. En outre, l'Autorité palestinienne avait accusé en 2011 un manque à recevoir des donateurs qui se chiffrait de 200 millions à 220 millions de dollars, et son déficit budgétaire était estimé à 500 millions de dollars en 2012. En mars 2013, le Comité spécial de liaison avait exhorté les donateurs à garantir un financement prévisible qui suffirait à satisfaire les besoins de l'Autorité palestinienne, estimés à 1,2 milliard de dollars pour l'année 2013.

49. M<sup>me</sup> Shawwa a souligné qu'il était important que la dynamique soit maintenue et que les principaux acteurs de la coordination de l'aide continuent d'apporter un soutien sans faille à l'Autorité palestinienne, qui se heurtait à bien des difficultés, notamment le morcellement des programmes et le chevauchement de leurs activités, ainsi que l'absence de données exactes sur les financements. L'aide des donateurs devait être à la mesure du Plan palestinien de développement national, coordonné par le Groupe de la gestion et de la coordination de l'aide du Ministère des finances, et elle devait faire l'objet d'un contrôle dans le cadre de mécanismes tels que l'Enquête de suivi de la Déclaration de Paris, l'enquête sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'enquête du Groupe de travail chargé du secteur de la sécurité. En outre, les donateurs devraient continuer de communiquer des informations sur le montant des contributions qu'ils versaient en actualisant le système national de gestion de l'information sur l'aide octroyée.

### **C. Séance plénière III**

#### **Action menée au niveau international pour instaurer la paix entre Israël et les Palestiniens : appui de l'Afrique à la souveraineté et à l'indépendance de la Palestine**

50. Les intervenants à la troisième séance plénière ont évoqué les thèmes subsidiaires ci-après : « L'important concours des organisations internationales : action de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et de l'Union africaine », « Soutien bilatéral et multilatéral pour l'État de Palestine » et « Initiatives de la société civile en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine ».

51. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a déclaré que les Sud-Africains partageaient une histoire avec leurs frères et sœurs palestiniens. Alors qu'il y a 19 ans ils subissaient encore une discrimination et une oppression du fait du régime d'apartheid imposé par la minorité au pouvoir, les Sud-Africains commençaient enfin, après d'âpres et pénibles négociations avec leurs adversaires politiques, à recueillir les fruits de la liberté et de la réconciliation, notamment une fonction publique bien établie.

---

52. Il a déclaré que tout comme l'unité avait joué un rôle clef dans l'indépendance de l'Afrique du Sud, il était indispensable pour le Hamas et le Fatah de faire cause commune pour l'avenir de l'État de Palestine, et a exhorté sa direction scindée en deux à se réconcilier pour de bon et à tenir des élections palestiniennes associant toutes les parties. Le Président de l'État de Palestine avait vu un signe encourageant dans la récente nomination de Tzipi Livni au poste de Ministre de la Justice et négociatrice en chef pour le processus de paix au Proche-Orient par le nouveau Gouvernement de coalition israélien, disant qu'il pourrait s'agir d'un geste important. Il a engagé les dirigeants palestiniens à faire pression sur Israël pour qu'il reprenne les négociations, disant que la Réunion internationale se déroulait en temps opportun, quelques semaines avant le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine. À diverses occasions, son gouvernement avait prié Israël de renoncer à toute activité de peuplement, laquelle faisait de plus en plus obstacle à la solution des deux États. Selon le Gouvernement sud-africain, Israël s'était déjà fermement engagé à mettre un coup d'arrêt à la construction de logements lors de précédentes négociations de paix, à la conférence d'Annapolis aux États-Unis en novembre 2007.

53. Au cours de la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés (à Charm el-Cheikh, en mai 2012), le Gouvernement sud-africain avait redit son attachement indéfectible à un État de Palestine et exhorté la communauté internationale à le reconnaître. Il a condamné tout acte de violence et s'est dit particulièrement préoccupé par la poursuite des violences perpétrées par des colons israéliens contre des Palestiniens et leurs biens, y compris l'arrachage d'arbres, les agressions et les tirs contre des Palestiniens et la démolition d'habitations, de mosquées, d'églises et de cimetières. L'Afrique du Sud avait conjuré à plusieurs reprises les autorités israéliennes de sanctionner les coupables. Les Sud-Africains, qui ont eux-mêmes souffert de la discrimination et de l'oppression, défendaient ardemment la cause des Palestiniens. Leur expérience en matière de dialogue et de négociation avec leurs opposants politiques avait été longue et douloureuse, mais elle leur avait permis, au bout du compte, de cueillir les fruits de la liberté et de la réconciliation.

54. L'ancien Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, **Ibra Deguene Ka**, a déclaré que parce qu'elle était liée aux pays arabes par la géographie et par une histoire de luttes communes faites d'aspirations légitimes, l'Afrique s'était toujours placée à l'avant-garde du combat du peuple palestinien pour son autodétermination et son indépendance. Les pays arabes avaient, eux aussi, compris que leur avenir était indissociablement lié à celui des Africains car 60 % de la population arabe vivait en Afrique et 40 % de leurs terres se trouvaient sur le continent africain. Depuis sa création en 1963, l'Organisation de l'Unité africaine (et l'Union africaine, qui lui avait succédé) avait soutenu sans équivoque le peuple palestinien dans sa lutte légitime, dans les instances internationales telles que l'ONU, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la coopération islamique. Depuis 1967, plusieurs pays d'Afrique avaient vigoureusement plaidé en faveur d'un retrait israélien des territoires arabes.

55. En 1973, à l'issue de la guerre du Kippour, plusieurs États d'Afrique avaient rompu leurs relations diplomatiques avec Israël, a-t-il déclaré, alors que celui-ci investissait massivement sur le continent. Un an plus tard, l'Assemblée générale, sous la présidence d'un Africain, avait adopté la résolution [3236 \(XXIX\)](#) qui avait clairement réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien à

---

l'autodétermination, à l'indépendance et au retour. C'est en 1975 que fut créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que le Sénégal a été le premier pays à présider. Plus récemment, certaines nations africaines avaient fait bloc derrière la Palestine lorsque son statut avait été rehaussé à l'ONU.

56. Pendant une quarantaine d'années, le Comité palestinien avait grandement contribué à faire avancer la cause palestinienne et su révéler au monde les pratiques illégales et inhumaines d'Israël en Palestine occupée qui équivalaient à des châtiments collectifs et heurtaient la conscience universelle. Le Comité n'avait eu de cesse de fustiger, dans les instances internationales, les violations restées impunies par Israël des résolutions du Conseil de sécurité et son rejet de tout effort de paix dans la région. Il s'est demandé si le démantèlement du régime ségrégationniste de l'apartheid n'avait pas engendré finalement une société sud-africaine réconciliée avec elle-même, et si la fin de la guerre froide, la dislocation de l'Union soviétique et la guerre du Golfe n'avaient-ils pas aussi ouvert la voie à la Conférence de Madrid et aux Accords d'Oslo. Il fallait inciter les parties au conflit à sauver le processus de paix afin qu'une aube nouvelle de paix se lève enfin au Moyen-Orient. L'Afrique, s'appuyant sur sa propre victoire sur la décolonisation, fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'État de Palestine accède à la paix et à l'autodétermination.

57. **Naem Jeenah**, Directeur exécutif d'Afro-Middle East Centre a déclaré que, le 9 juillet 2005, environ 200 organisations palestiniennes politiques et issues de la société civile avaient exhorté le monde entier à boycotter Israël, à le sanctionner et à y désinvestir. Quatre jours plus tard, la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix au Moyen-Orient, tenue à Paris, avait entériné cet appel dans son plan d'action pour 2005. Dans le cadre du mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions, Israël était enjoint de mettre un terme à son occupation et à sa colonisation de tous les territoires arabes, de démanteler le mur de séparation, de reconnaître les droits fondamentaux des citoyens palestiniens d'Israël à la pleine égalité et de respecter, protéger et promouvoir le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers et de reprendre possession de leurs biens, comme l'Assemblée générale l'avait énoncé dans sa résolution 194 (III).

58. M. Jeenah a rappelé que la lutte contre l'apartheid, en Afrique du Sud, avait reposé sur la lutte armée, la clandestinité des mobilisations internes massives, la solidarité mondiale et l'isolement imposé à l'État sud-africain sur la scène internationale. Les progrès avaient toutefois pris des décennies. Nombreux sont les pays occidentaux qui avaient obstinément refusé d'adopter des sanctions à l'égard de l'Afrique du Sud, avant que celle-ci ne finisse par lever l'interdiction frappant les mouvements de libération sur son territoire. Ces huit dernières années, la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions avait enregistré plus de succès dans diverses régions du monde que la campagne anti-apartheid menée voici 20 ans contre l'Afrique du Sud. Lorsque l'occupant dispose de la force militaire, économique et diplomatique, comme c'était le cas hier du régime de l'apartheid en Afrique du Sud et comme c'est le cas d'Israël aujourd'hui, il était judicieux d'adopter des stratégies cherchant à l'isoler.

59. La campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions qui visait en premier lieu l'État d'Israël, ses activités d'implantation et ses instituts universitaires a enregistré beaucoup de victoires. Par exemple, une société israélienne, Carmel-Agrexco, avait ainsi été acculée à la faillite en 2011 et Ahava avait fermé son principal point de vente à Londres après avoir été boycottée par ses revendeurs

---

britanniques, canadiens, norvégiens, japonais et sud-africains. En 2011, l'Université de Johannesburg avait décidé de ne pas conclure d'accords avec les institutions israéliennes. De plus en plus nombreux étaient les artistes et les écrivains dans le monde qui refusaient de se produire en Israël, tandis que les églises et d'autres organisations de la société civile désinvestissaient. Le Gouvernement sud-africain et des pays d'Europe s'apprêtaient à adopter des lois exigeant que les produits issus des colonies soient étiquetés comme tels. Un groupe de Juifs sud-africains avait créé une organisation baptisée « Stop the JNF », visant à dissuader les Sud-Africains de soutenir le Fonds national juif, lequel appuyait la construction de colonies de peuplement dans l'État de Palestine et collaborait à des projets agricoles en Afrique du Sud et ailleurs sur le continent. S'il existait des organisations solidaires des Palestiniens dans plusieurs pays d'Afrique, elles n'avaient pas réussi à ce jour à mettre en place un réseau de solidarité à l'échelle du continent qui rende leurs activités plus efficaces. Il a fait valoir que la communauté mondiale devait poursuivre le mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanction.

#### **IV. Séance de clôture**

60. **Riyad Mansour**, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré que l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale avait été fondamentale dans le combat des Palestiniens pour la liberté. Ce qui comptait, ce n'était pas tant le statut de l'État de Palestine, qu'il soit État Membre de l'ONU ou État observateur, mais la reconnaissance de son existence par la communauté internationale. Il était temps de renforcer les fondations de cet État. Il était totalement inadmissible que l'autodétermination ne soit accordée aux Palestiniens qu'à l'issue des négociations avec Israël. Il a rappelé que lorsqu'Israël avait déclaré son indépendance, il n'avait pas demandé l'autorisation des autres pays et que lorsque les États-Unis d'Amérique avaient déclaré la leur, ce n'était pas à l'issue de négociations avec les Anglais. Ces peuples n'avaient fait qu'exercer leur droit. Les Palestiniens étaient prêts à négocier avec Israël sur toutes les questions, à condition qu'Israël fasse de même, en toute bonne foi.

61. Les Palestiniens étaient reconnaissants aux pays d'Afrique qui avaient presque tous reconnu l'État de Palestine, à l'exception du Cameroun et de l'Érythrée. Si la société civile en Afrique du Sud était très forte, elle ne présentait pas sur le continent le même visage d'unité et de force régionale. Les acteurs de la société civile africaine devaient susciter un mouvement populaire massif en faveur de l'État de Palestine. Pour que les choses changent, il fallait que l'État de Palestine devienne membre des organismes des Nations Unies, adhère aux conventions internationales et recoure à tous les instruments internationaux à disposition.

62. Il a déclaré qu'il ne suffisait pas de déclarer que les colonies étaient illégales et un obstacle à la paix. Il fallait encore agir concrètement. Des États amis, ceux qui avaient soutenu les Palestiniens financièrement et économiquement, par exemple, devaient mettre en œuvre les instruments juridiques contraignant Israël à répondre de ses actes. Il a exhorté les États à déterminer l'origine des articles en provenance d'Israël et à s'assurer qu'ils n'avaient pas été produits dans les implantations. Les colons qui s'étaient rendus coupables de crimes contre les Palestiniens devaient en payer le prix. Ils devaient se voir refuser l'accès dans les autres pays. Il ne s'agissait pas, pour les participants à la présente réunion, d'entendre de belles paroles, mais de retourner chez soi porteur d'une responsabilité : non seulement en plaidant en faveur

---

de la liberté et de l'indépendance, mais encore en manifestant au monde le côté abject de l'occupation. Il relevait de la responsabilité collective de la communauté internationale de rendre le monde meilleur en éliminant l'occupation et l'apartheid.

63. Clôturant la Réunion, le Président a déclaré que l'adoption historique, en novembre 2012, de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, qui avait accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur, avait apporté une nouvelle dimension à la recherche d'une solution à la question de Palestine. Il restait cependant un chemin bien difficile à parcourir pour que l'État de Palestine devienne Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, la situation financière de l'Autorité demeurait précaire, ce qui risquait de compromettre le renforcement des institutions. Le peuple palestinien et ses dirigeants avaient besoin d'un appui continu et renforcé. Le simple fait de critiquer les politiques d'occupation et de colonisation d'Israël n'empêcherait clairement pas qu'elles se poursuivent.

64. Le Président s'est félicité que des pourparlers sérieux facilités par des tierces parties se poursuivent aux fins de la reprise des négociations entre Israël et l'État de Palestine. Il fallait de grands efforts sur le plan international, notamment de la part des parties régionales et du Quatuor, y compris des mesures visant à contraindre Israël à abandonner ses politiques préjudiciables et à accepter de coexister avec tous ses voisins afin de faire avancer le processus de paix. Il savait pouvoir compter sur l'appui des États d'Afrique au peuple palestinien, en particulier grâce au rôle important qu'ils jouent à l'Organisation des Nations Unies en tant que membres du Groupe des États d'Afrique et au sein du Mouvement des pays non alignés.

---

## Annexe I

### Résumé du Président

1. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu les 29 et 30 avril 2013, au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba, la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine sur le thème « Solidarité de l'Afrique avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables ». Les participants à la Réunion ont examiné notamment la situation en Palestine, État sous occupation, la responsabilité de la Puissance occupante et l'obligation de rendre compte de ses actes que lui impose le droit international, et les enseignements tirés de l'expérience des États d'Afrique dans leur lutte pour mettre un terme à la colonisation et accéder à la souveraineté et à l'indépendance.

2. Dans le message adressé à la Réunion lors de sa séance d'ouverture, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné qu'il était urgent de mener une action concertée en faveur de la paix en 2013 pour préserver la solution des deux États, et déclaré que le statu quo était intenable sur les plans politique et économique. Selon lui, les acquis du programme d'édification de l'État palestinien et le financement des donateurs seraient difficiles à maintenir en l'absence de progrès concrets sur le front politique. Il a également souligné que toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est étaient illégales en droit international et dressaient des obstacles toujours plus grands à la paix.

3. Le Président du Comité a déclaré que le peuple palestinien et ses sympathisants avaient beaucoup à apprendre de l'expérience acquise par les États d'Afrique dans leur lutte pour la décolonisation, l'indépendance et la souveraineté et dans l'action qu'ils avaient menée pour parvenir à l'indépendance économique et à un développement durable. Le Comité continuait de demander au Conseil de sécurité d'amener Israël à se conformer au droit international. Il avait également engagé les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à veiller au respect des dispositions de la Convention. L'inertie du Conseil de sécurité et des États parties aux Conventions de Genève compromettrait la crédibilité du système juridique international.

4. La communauté internationale devait mettre fin aux politiques et pratiques coloniales de l'État d'Israël en vue de promouvoir une nouvelle dynamique entre les deux parties au conflit. Le représentant de l'État de Palestine a déclaré qu'Israël n'avait jamais respecté une seule des nombreuses résolutions de l'ONU lui demandant de s'acquitter des responsabilités qui lui incombaient en tant que Puissance occupante. Il était impossible de parvenir à un règlement de la question alors que des ministres israéliens déclaraient ouvertement que la politique officielle du Gouvernement consistait à saper le moral du peuple palestinien.

5. Dans les accords d'Oslo, les Palestiniens avaient accepté la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, soit un quart du territoire sous mandat, mais les négociations menées par la suite n'avaient jamais débouché sur des résultats concrets. Israël avait continué de multiplier les colonies de peuplement, rendant impossible la création d'un État palestinien. Des dizaines de milliers de nouveaux logements destinés aux colons avaient été construits, tandis que 25 000 habitations palestiniennes étaient démolies en Cisjordanie. Un réseau routier réservé exclusivement aux colons qui reliait les implantations en Cisjordanie avait isolé et

---

dispersé la communauté palestinienne, qui était contrainte d'emprunter des routes secondaires, les routes principales étant destinées à l'usage des Israéliens.

6. Les Palestiniens étaient soumis au droit militaire israélien et les colons au droit israélien civil. L'armée israélienne n'essayait pas de mettre un terme aux actes d'agression commis par les colons contre les Palestiniens, et les autorités israéliennes engageaient rarement des poursuites lorsque des plaintes étaient déposées. Israël contrôlait les ressources en eau en Cisjordanie et autorisait les Palestiniens à n'utiliser qu'une part infime des quantités consommées par les Israéliens. Israël continuait d'emprisonner quelque 5 000 Palestiniens, y compris des enfants, dont certains avaient péri sous la torture.

7. Bien que la situation du peuple palestinien soit identique à celle de l'Afrique du Sud sous le régime d'apartheid, elle n'avait pas été condamnée avec la même vigueur par la communauté internationale. Le représentant de l'Éthiopie a déclaré que son pays s'était de tout temps associé aux décisions prises par les États d'Afrique en faveur de la cause des Palestiniens et de leur lutte pour la liberté, l'indépendance nationale et la souveraineté. Ses relations avec la Palestine remontaient à 1973, lorsque l'Éthiopie avait officiellement reconnu l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et appuyé sans réserve l'ouverture d'un bureau de l'OLP à Addis-Abeba en 1978. Il a rappelé que l'Éthiopie avait fermement soutenu l'objectif énoncé dans la résolution [1397 \(2002\)](#) du Conseil de sécurité, qui prévoyait l'existence de deux États vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

8. Les représentants du Sénégal, de l'Indonésie, du Maroc, de la République islamique d'Iran (qui a également pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés), de l'Égypte, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique sont également intervenus au cours de la séance d'ouverture pour réaffirmer leur solidarité avec le peuple palestinien et exhorter l'ensemble de la communauté internationale à reconnaître l'État de Palestine. Les experts invités ont décrit en détail le caractère abject et effroyable de la réalité de l'occupation. Après les accords d'Oslo, Israël avait installé un nombre croissant de colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

9. Plus de la moitié du mur de séparation, long de 700 kilomètres, était construite. On a fait observer que toutes les colonies avaient été créées activement avec l'appui financier et militaire du Gouvernement israélien. Les terres dont les Palestiniens avaient été expropriés étaient attribuées gratuitement aux colons, et les activités économiques dans les implantations représentaient de 15 % à 20 % de l'ensemble de l'économie israélienne. La saisie de terres aux fins de la construction de colonies de peuplement avait réduit l'espace dont disposaient les Palestiniens pour les logements, les infrastructures et les services dont ils avaient besoin pour subsister. Qui plus est, les colons israéliens en Cisjordanie consommaient environ six fois plus d'eau que les Palestiniens.

10. La stratégie d'Israël consistait à diviser la Cisjordanie et à la séparer de Jérusalem, pratiquement en toute impunité. On avait l'illusion que des négociations étaient en cours, mais rien ne se passait réellement et la situation ne faisait que se dégrader. Pour appeler l'attention de la communauté internationale sur le sort tragique du peuple palestinien, l'emploi d'une nouvelle terminologie avait été proposé : puisque la Palestine a désormais le statut d'État non membre observateur des Nations Unies, il fallait remplacer l'expression « territoire occupé » par « pays occupé ».

---

11. Environ 43 % de la Cisjordanie était réservée aux implantations et aux activités de l'armée israélienne. Depuis 2000, 12 400 structures et logements palestiniens avaient été démolis, déplaçant par la force des milliers de Palestiniens sur leur territoire national. À Jérusalem-Est, seulement 13 % des terrains à bâtir étaient attribués aux Palestiniens. Quelque 10 000 enfants n'avaient pas accès à l'enseignement. Depuis 1967, 14 000 habitants de Jérusalem-Est avaient été spoliés de leurs droits de résidence alors que, dans le même temps, des permis avaient été délivrés à 150 000 Israéliens. Au moins 93 100 résidents couraient le risque d'être déplacés du fait que les autorités israéliennes ne leur avaient pas délivré de permis. Dans la zone C, qui représentait 63 % de la Cisjordanie, les Palestiniens ne jouissaient d'aucune autonomie.

12. Plus de 350 000 Palestiniens vivaient naguère dans la zone C, qui n'en comptait plus désormais que 150 000, alors que 325 000 colons étaient installés dans 135 implantations et 100 avant-postes. En 2012, 540 structures palestiniennes, dont 165 résidences, avaient été démolies, déplaçant 815 personnes, dont plus de la moitié étaient des enfants. Dans une telle situation, nombreux étaient ceux qui décidaient de quitter leur patrie, ne serait-ce que pour protéger leur famille. Les Palestiniens présentaient des symptômes de plus en plus fréquents de dépression, d'anxiété, de stress, d'exaspération et de troubles post-traumatiques et les enfants avaient des difficultés d'apprentissage.

13. À Gaza, 44 % de la population vivait dans l'insécurité alimentaire et environ 80 % recevait une aide, alors qu'il y a six ans à peine, ce phénomène était totalement inconnu; 34 % de la population active, qui comprenait plus de 50 % de jeunes, était au chômage et l'accès à 35 % des terres agricoles et à 85 % des zones de pêche était restreint ou impossible. Les coupures d'électricité pouvaient durer jusqu'à 12 heures par jour en raison des graves pénuries de combustibles : l'électricité était coupée en plein milieu d'opérations chirurgicales dans les hôpitaux et il fallait emprunter les escaliers pour éviter d'être coincé dans les ascenseurs. Environ 95 % de l'eau provenant de la nappe aquifère de Gaza contenait huit fois plus de nitrate que le niveau normalement autorisé, mais les parents, bien que conscients des risques de cancer, n'avaient d'autre choix que de laisser boire cette eau à leurs enfants pour assurer leur survie.

14. D'après les informations recueillies, l'occupation avait coûté 7 milliards de dollars par an aux Palestiniens. Parallèlement, le maintien de restrictions sur leurs déplacements et sur leur liberté d'accès, associé à une réduction de 1 milliard de dollars de l'aide des donateurs ces quatre dernières années, avait exacerbé la crise financière que traversait l'Autorité palestinienne. Cette situation avait également entraîné un ralentissement de l'économie palestinienne, dont le taux de croissance en 2012 était tombé de 11 % à 6 % en valeur réelle. En outre, l'Autorité palestinienne avait accusé en 2011 un manque à recevoir des donateurs se chiffant de 200 à 220 millions de dollars, et son déficit budgétaire était estimé à 500 millions de dollars en 2012. On a indiqué que l'Autorité palestinienne se heurtait à de nombreuses difficultés telles que le morcellement des programmes et le chevauchement de leurs activités ainsi que l'absence de données exactes sur les financements. L'aide des donateurs devait être à la mesure du Plan palestinien de développement national, coordonnée par le Groupe de la gestion et de la coordination de l'aide du Ministère des finances, et faire l'objet d'un contrôle dans le cadre de mécanismes tels que l'enquête de suivi de la Déclaration de Paris, l'enquête sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'enquête

---

du Groupe de travail chargé du secteur de la sécurité. En outre, les donateurs devaient continuer de communiquer des informations sur le montant des contributions qu'ils avaient versées en actualisant le système national de gestion de l'information sur l'aide octroyée.

15. Les participants à la Réunion ont ensuite examiné la responsabilité et les obligations de la Puissance occupante en droit international. Un juriste a indiqué que c'était avant tout dans le Règlement de La Haye de 1907 que les devoirs et responsabilités d'une puissance occupante étaient énoncés, et plus particulièrement dans les articles 42 à 56. Ils étaient également définis dans la quatrième Convention de Genève ainsi que dans certaines dispositions du Protocole additionnel I et du droit international humanitaire coutumier. Cet ensemble de lois était communément appelé droit international humanitaire.

16. Il a été rappelé que les grands principes du droit prévoyant l'attribution de devoirs et de responsabilités à la puissance occupante étaient les suivants : l'occupant n'acquerrait pas la souveraineté sur le territoire; l'occupation n'était qu'une situation provisoire et les droits de l'occupant étaient limités à la période d'occupation; la puissance occupante devait respecter les lois en vigueur dans le territoire occupé, à moins qu'elles ne constituent une menace pour sa sécurité ou un obstacle à l'application du droit international de l'occupation; la puissance occupante devait prendre des mesures pour rétablir et assurer dans toute la mesure possible l'ordre public et la sécurité; la puissance occupante devait veiller tout particulièrement au bien-être des enfants; les transferts forcés de population, collectifs ou individuels, à partir et au sein du territoire occupé étaient interdits; tout transfert de la population civile de la puissance occupante dans le territoire occupé, qu'il soit forcé ou volontaire, était interdit; les punitions collectives étaient interdites; la confiscation de biens privés par l'occupant était interdite; les biens culturels devaient être respectés; et les poursuites contre les personnes accusées d'avoir commis des infractions pénales devaient respecter les garanties judiciaires internationalement reconnues.

17. Israël, en tant que Puissance occupante, devait également respecter une autre branche du droit connue sous le nom de droit des droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Une ancienne membre du Congrès des États-Unis a indiqué que l'impunité d'Israël s'expliquait par l'influence du lobby pro-israélien sur la politique américaine. Ce lobby, bien financé, veillait à ce que le mandat de tout membre du Congrès qui osait appeler l'attention sur les violations des droits de l'homme par Israël, l'usage abusif que celui-ci faisait des armes envoyées par les États-Unis ou tout autre fait mettant le pays dans l'embarras ne soit pas renouvelé. Elle a soutenu qu'une grande partie des souffrances de la population palestinienne pouvait être allégée si l'on disposait de suffisamment d'énergie et de ressources pour démontrer comment le lobby pro-israélien détournait les politiques américaines et européennes en empêchant les personnages politiques favorables à la paix et à la justice de lancer un débat public sur les valeurs qui importaient et la dignité humaine fondamentale.

18. Les experts ont souligné qu'Israël n'avait aucune véritable raison de vouloir mettre fin à l'occupation. Les effets dévastateurs de son non-respect du droit international se conjugaient au manque de volonté politique de neutraliser toute

---

vellité de prolonger l'occupation. Même si une grande partie de l'opinion mondiale n'approuvait pas les politiques israéliennes, les gouvernements les avaient acceptées et la volonté politique d'y remédier n'existait quasiment pas. Seul un vaste mouvement populaire permettrait de modifier la donne et il importait que des mesures soient prises avant d'arriver à un point de non-retour.

19. Les participants à la Réunion ont réaffirmé le rôle important que jouaient les États d'Afrique dans le soutien apporté à l'État de Palestine. Tout comme l'Union africaine, ils avaient toujours résolument soutenu le peuple palestinien et son droit à l'autodétermination. En janvier 2012, l'Assemblée de l'Union africaine avait affirmé son plein appui au peuple palestinien dans la lutte légitime qu'il menait pour mettre un terme à l'occupation israélienne et créer un État indépendant sous la direction de l'OLP. L'Union avait soutenu la demande d'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies : 49 États membres de l'Union africaine, soit une vaste majorité, reconnaissent désormais l'État de Palestine et entretenaient pour la plupart de pleines relations diplomatiques avec la Palestine.

20. Les experts ont ensuite examiné les leçons que le peuple palestinien pouvait tirer de l'expérience de l'Afrique pour ce qui était de mettre fin à la colonisation et d'accéder à la souveraineté et à l'indépendance. Un expert namibien a souligné la valeur et le pouvoir de la solidarité internationale. Pendant la lutte namibienne pour l'indépendance et la liberté, les sympathisants du monde entier n'avaient jamais perdu la foi dans la solidarité et avaient, grâce à leur persévérance, fini par obtenir de leurs gouvernements l'imposition de sanctions au régime sud-africain.

21. Cette même foi devait servir la cause palestinienne. La solidarité avec la Palestine devait s'étendre à l'Afrique et inclure les masses, en particulier les étudiants et les jeunes. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait l'intention de prier l'Assemblée générale de faire de 2014 l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, qui constituerait une excellente occasion de demander à la communauté internationale d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils apportent leur soutien à l'État de Palestine. Le peuple palestinien devait se rallier derrière ses dirigeants pour contraindre Israël à respecter les résolutions et décisions de la communauté internationale.

22. Un expert sud-africain a indiqué que la campagne contre l'apartheid en Afrique du Sud avait reposé sur la lutte armée et clandestine, la solidarité internationale et l'isolement imposé par la communauté internationale à l'État sud-africain et la mobilisation de masse à l'intérieur du pays. Le processus avait toutefois pris des décennies pour que des progrès soient réalisés. Alors que les mouvements de libération de l'Afrique du Sud avaient été reconnus sur le plan international, de nombreux pays, occidentaux en particulier, refusaient encore farouchement d'adopter des sanctions. Lorsque l'occupant avait un poids sur les plans militaire, économique et diplomatique, comme cela avait été le cas de l'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid, et était le cas d'Israël aujourd'hui, les stratégies visant à l'isoler donnaient des résultats. Un expert a suggéré le lancement d'une initiative africaine en faveur de la paix dont l'objectif serait d'aider les parties au conflit du Moyen-Orient à supprimer les obstacles existants grâce à un accord de paix conforme aux résolutions [242 \(1967\)](#) et [338 \(1973\)](#) du Conseil de sécurité.

---

23. Inspirée de l'Initiative de paix arabe, l'initiative africaine demanderait au Gouvernement israélien et à l'État de Palestine de mener à bien des négociations de paix et de conclure un accord de paix qui mettrait fin à l'occupation et au conflit, en échange de la promesse faite par l'Afrique et le Mouvement des pays non alignés d'accepter et de reconnaître Israël et de faire comprendre qu'il n'était pas isolé ou délégitimé. Cette initiative susciterait sans aucun doute l'intérêt du camp israélien de la paix, de la société civile israélienne et, on pouvait l'espérer, du Gouvernement israélien.

24. Certaines initiatives spécifiques et l'action de la société civile ont été examinées. Le 9 juillet 2005, quelque 200 organisations politiques et associations de la société civile palestinienne conjuraient le monde de boycotter et sanctionner Israël et d'y désinvestir. Quatre jours plus tard, la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix au Moyen-Orient, tenue à Paris, entérinait cet appel dans son Plan d'action pour 2005. Les partisans du Mouvement de boycottage, de désinvestissement et de sanctions (BDS) exhortaient Israël à mettre fin à l'occupation et à la colonisation de tous les territoires arabes et à démanteler son mur de séparation; à reconnaître les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue; et à respecter, protéger et promouvoir les droits des réfugiés palestiniens de réintégrer leurs foyers et de retrouver leurs propriétés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. La campagne BDS, qui portait principalement sur les institutions et les sociétés liées aux activités de peuplement des colonies, avait donné des résultats concrets, et plusieurs sociétés israéliennes s'étaient mises en liquidation ou avaient fermé des bureaux. Des universités et des artistes s'étaient associés au mouvement et des églises et autres groupes de la société civile avaient désinvesti. L'Afrique du Sud et certains gouvernements européens étaient prêts à promulguer une législation visant l'étiquetage des produits provenant des colonies de peuplement. Au cours des huit dernières années, la campagne BDS pour la Palestine avait obtenu davantage de succès dans différentes parties du monde que celle pour l'Afrique du Sud en 20 ans. Il a toutefois été souligné que, bien que de nombreux pays d'Afrique aient des associations de solidarité avec la Palestine, ils n'avaient pas réussi à ce jour à créer un réseau de solidarité à l'échelle du continent susceptible de rendre leurs activités plus efficaces.

25. Lors de la séance de clôture, l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a souligné que l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale avait joué un rôle vital dans la lutte des Palestiniens pour la liberté. Le statut de la Palestine en tant qu'État Membre à part entière ou État observateur ne comptait pas autant que la reconnaissance, par la communauté internationale, de l'existence d'un État de Palestine. Les piliers de cet État devaient maintenant être renforcés. L'idée selon laquelle l'autodétermination ne pouvait pas être accordée aux Palestiniens tant que les négociations avec Israël n'étaient pas achevées était totalement inadmissible. Lorsqu'Israël avait déclaré son indépendance, il n'avait pas demandé l'autorisation d'autres pays et lorsque les États-Unis avaient déclaré la leur, ils n'avaient pas négocié avec les Britanniques. Ils avaient simplement exercé leur droit. Il ne suffisait pas de dire que les colonies de peuplement étaient illégales et constituaient un obstacle à la paix, des mesures concrètes devaient être prises pour mettre un terme à cette pratique. Les pays se devaient notamment de déterminer l'origine des articles israéliens pour s'assurer qu'ils n'étaient pas produits dans les colonies de peuplement. Ils devaient également refuser l'entrée sur leur territoire aux colons qui avaient commis des crimes contre les Palestiniens.

---

26. Pour conclure, le Président du Comité a indiqué qu'au-delà de l'adoption historique par l'Assemblée générale de la résolution [67/19](#), la Palestine avait encore un chemin difficile à parcourir avant d'obtenir le statut de membre à part entière. Il a appelé les États d'Afrique à renforcer leur appui au peuple palestinien, en particulier dans le cadre du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés à l'Organisation des Nations Unies.

---

## Annexe II

### Liste des participants

#### Intervenants

Cairo Arafat	Conseillère spéciale pour les droits de l'enfant, Save the Children Ramallah
Mohammad Barakeh	Président du Front démocratique pour la paix et l'égalité Membre de la Knesset Tel-Aviv
Ilan Baruch	Militant de la paix et Conseiller en politiques auprès du Parti Meretz Ancien Ambassadeur d'Israël en Afrique du Sud Jérusalem
Salwa Duaibis	Coordonnatrice de la mobilisation internationale, Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes Ramallah
Naeem Jeenah	Directeur exécutif du Afro-Middle East Centre Johannesburg
Ibra Deguene Ka	Ancien Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York Ancien Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
Tuliameni Kalomoh	Conseiller au Ministère des affaires étrangères de la Namibie Ancien Sous-Secrétaire général aux affaires politiques au Secrétariat de l'ONU
Taysir Khaled	Membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine Chef du Bureau national chargé de la résistance aux colonies et à la construction du mur Ramallah
Cynthia McKinney	Jurée du Tribunal Russell sur la Palestine Ancienne membre de la Chambre des représentants des États-Unis Atlanta (États-Unis)
Iman Shawwa	Chef de bureau par intérim du Secrétariat local de coordination de l'aide Ramallah
Ndumiso Ndima Ntshinga	Ambassadeur de l'Afrique du Sud en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique

#### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Abdou Salam Diallo	Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies Président du Comité
--------------------	--

---

Christopher Grima	Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapporteur du Comité
Riyad Mansour	Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

### **Représentant du Secrétaire général**

Carlos Lopes	Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique
--------------	--

### **Gouvernements**

Afrique du Sud	Ndumiso Ndima Ntshinga, Ambassadeur en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique Johnny Pitswane, Ministre plénipotentiaire et Chef adjoint de la Mission Clara Kiese Wetter, conseillère Yaseen Lagardien, Troisième Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
Algérie	Said Mousi, chargé d'affaires Larbi Lebbaz, attaché diplomatique Ambassade à Addis-Abeba
Arabie saoudite	Abdulbaqi O. Ajlan, Ambassadeur en Éthiopie Khedir Adamnur Beshir, traducteur Ambassade à Addis-Abeba
Belgique	Hugues Chantry, Ambassadeur en Éthiopie Wouter Detavernier, Premier Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
Brésil	Romulo Nieves, Chef adjoint de mission Ambassade à Addis-Abeba
Burkina Faso	Taro Toussaint, Deuxième Conseiller Tiemtore T. Rodrigue Ismael, conseiller économique Ambassade à Addis-Abeba
Burundi	Elysée Nimpagaritse, Ambassadrice en Éthiopie Fulgence Misago, Premier Conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Côte d'Ivoire	Georges Aboua, Ambassadeur en Éthiopie Nanan Kouassi, conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Cuba	Juan Manuel Rodriguez Vasquez, Ambassadeur en Éthiopie Omar Leyva Rafull, chargé d'affaires Ambassade à Addis-Abeba
Égypte	Mohamed Edrees, Ambassadeur en Éthiopie Abdelmoneim El Shazly, Troisième Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba

---

Émirats arabes unis	Yousif Eisa Hassan Alsabri, Ambassadeur en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine Ali Saad Alomaira, conseiller Mona Ahmed, affaires politiques Omer Saeed, affaires politiques Ambassade à Addis-Abeba
Éthiopie	Negash Kibret, Directeur général aux organisations internationales Ministère des affaires étrangères
Fédération de Russie	Alexey Litvinov, Chef adjoint de la mission Ambassade à Addis-Abeba
France	Laurent Chevallier, Deuxième Conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Gabon	Ndiaye Dieudonné, Ministre Conseiller Koumba Dieu-Donné, conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Gambie	M. Sajo Jallow, Ambassadeur en Éthiopie Ambassade à Addis-Abeba
Ghana	Albert Francis Yankey, Ambassadeur en Éthiopie Ambassade à Addis-Abeba
Grèce	Nicolas Protonotarios, Ambassadeur en Éthiopie Ambassade à Addis-Abeba
Indonésie	Ramli Saud, Ambassadeur en Éthiopie Dessi H.Y. Imbiri, Troisième Secrétaire Aregay Kidane, chargé des affaires politiques Nico Ismael Nadeak, chargé des affaires politiques Aulia Sae Rahman, chargé des affaires politiques Aldrin Chandra, chargé des relations avec les médias Ambassade à Addis-Abeba
Iran (République islamique d')	Ali Bahreini, Ambassadeur en Éthiopie Ali Asghar Yekdeleh, Deuxième Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
Japon	Shiori Oku, Premier Secrétaire Asuka Tekawa, Deuxième Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
Kenya	Monica K. Juma, Ambassadrice en Éthiopie Beatrice Karago, Ministre Conseillère Ambassade à Addis-Abeba
Koweït	Rashed Al-Hajri, Ambassadeur en Éthiopie Abdulwahab Al Rashed, Troisième Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
Libye	Atef A. Shamah, Premier Secrétaire Mohamed E. Najah, Premier Secrétaire Bashir A. Elbarg, conseiller Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale

---

Malaisie	Ismail Bin Salam, Haut-Commissaire auprès de l'Éthiopie
Mali	Boubacar Gouro Diall, Ambassadeur en Éthiopie Diarra Mamadou Fatogoma, Premier Conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Maroc	Abdeljebbar Brahime, Ambassadeur en Éthiopie Mohammed el Alaoui, conseiller
Mauritanie	Hamadi Meimou, Ambassadeur en Éthiopie Yahya Abdullah, Premier Conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Mexique	Iván Antonino Sosa Espinosa, attaché Ambassade à Addis-Abeba
Namibie	Anne N. Mutelo, Ambassadrice en Éthiopie et Représentante permanente auprès de l'Union africaine Tuliameni Kalomoh, Conseiller spécial pour les affaires étrangères Pinehas Aluteni, Ministre conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Niger	Diallo Amina Djibo, Ambassadeur en Éthiopie Ambassade à Addis-Abeba
Nigéria	Peter Isoa Iyamabo, Représentant permanent adjoint Ambassade à Addis-Abeba
Pakistan	Adeel Ashraf, chargé d'affaires Ambassade à Addis-Abeba
Pays-Bas	Wouter Jan Lok, conseiller (affaires politiques) Ambassade à Addis-Abeba
Qatar	Hamad Mohammed Al Rumaihi, chargé d'affaires Munir Adem, chargé de l'information Ambassade à Addis-Abeba
République démocratique du Congo	M. Julien Lontange Bongima, Ministre conseiller Ambassade à Addis-Abeba
République tchèque	Jiri Luhan, Troisième Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
République-Unie de Tanzanie	Nsavike Ndatta, Ministre plénipotentiaire Ambassade à Addis-Abeba
Rwanda	Joseph Nsengimana, Ambassadeur en Éthiopie Phillip Karenzi, Premier Conseiller Ambassade à Addis-Abeba
Sénégal	Bassirou Sene, Ambassadeur en Éthiopie Ambassade à Addis-Abeba
Sierra Leone	Christopher Bockarie, Deuxième Secrétaire Julia Fallah, Première Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba

---

Tchad	Cherif Mahamat Zene, Ambassadeur en Éthiopie Doradji Kettong, Premier Conseiller Faradj Mahamat Djaddah, attaché Ambassade à Addis-Abeba
Tunisie	Rachid Saidani, chargé d'affaires Jamel Elhoudhek, Premier Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
Turquie	Ece Yilmaz, Troisième Secrétaire, Ambassade à Addis-Abeba
Ukraine	Alexander Buravchenkov, Ambassadeur en Éthiopie Ambassade à Addis-Abeba
Venezuela (République bolivarienne du)	Luis Joubertt, Ambassadeur en Éthiopie Mario Aquillino Gomez Torres, Premier Secrétaire Olga Veronica Martin Barria, Première Secrétaire Ambassade à Addis-Abeba
Zambie	Mwamaka Lweyamulaga, chargé d'affaires Inyambo Liboma, Premier Secrétaire Evariste T. Mwila, Premier Secrétaire, protocole Dorothy Nachilongo, conseillère Ambassade à Addis-Abeba
Zimbabwe	Andrew Mtetwa, Ambassadeur en Éthiopie Virginia Chikuri, conseillère Ambassade à Addis-Abeba

**États non membres ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente d'observation au Siège**

État de Palestine	Taysir Khaled, Membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine Zuhar-Al Shun, Ambassadeur en Éthiopie Salah Shebab, Premier Secrétaire Jasser Ahmed M. Mohammed, Premier Conseiller Ambassade à Addis-Abeba
-------------------	--

**Organisations intergouvernementales**

Ligue des États arabes	Fares Abdelkareem, Chef du Département des territoires arabes occupés, Le Caire Mohamed Abdella, chargé du personnel technique
Organisation internationale de la Francophonie	Libère Bararunyeretse, Représentant permanent Addis-Abeba
Organisation de la coopération islamique	Samir Bakr Diab, Secrétaire général adjoint aux affaires palestiniennes, Djedda
Union africaine	Baso Sangqu, Conseiller principal du Président Salah Siddik, spécialiste des droits de l'homme Matthew Brubacher, spécialiste des affaires politiques Addis-Abeba

---

**Autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale ayant une mission permanente d'observation au Siège**

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge      Diego Sanchez, délégué à la diplomatie humanitaire Addis-Abeba

**Organes, organismes et institutions des Nations Unies**

Bureau de la coordination des affaires humanitaires      Jeanine Cooper, Chef du Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine      Colin Stewart, Chef adjoint

Commission économique pour l'Afrique      Rebecca Sabah, spécialiste de la gestion des programmes

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture      M. Mobido Tiemoko Traoré, Coordonnateur sous-régional pour l'Afrique de l'Est et représentant en Éthiopie  
Maria Pia Rizzo, Conseillère principale en politiques

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture      Firmin Matoko, Directeur du bureau de liaison à Addis-Abeba et représentant de l'Éthiopie

Programme alimentaire mondial      Abdoulaye Diop, Directeur  
Rachel Quint, attachée de liaison  
Bureau de liaison à Addis-Abeba

Programme des Nations Unies pour l'environnement      Mikyeong Won, administrateur de programme

**Organisations de la société civile**

Association de Maurice pour les Nations Unies (Comité de solidarité et d'amitié avec la Palestine)      Nundkeswarsing Bossoondyal, Directeur général (Port Louis)

Centre palestinien pour les droits de l'homme      Hamdi Shaqura, Chef du groupe de développement de la démocratie et directeur adjoint des programmes (Gaza)

Conseil œcuménique des Églises – Commission des églises pour les affaires internationales      Nigussu Legesse, Directeur de programmes pour l'Afrique (Genève)

Jam LLC, Business without Borders      Abenezer Asfaw, Directeur du marketing et des relations publiques pour l'Afrique de l'Est (Addis-Abeba)

Save Youth Future Society      Sarhan B. Abu Kalloub, Responsable de la communication et des relations extérieures (Gaza)

---

Society for the Care of Handicapped Children in the Gaza Strip	Raed Mahmoud Ibrahim, chargé de projet Maysaa Hany Eshkontana, Coordonnatrice de projet (Gaza)
--	---

### **Médias**

Agence Maghreb Arabe Presse, Rabat	Nassiri Mohamed, correspondant
CCTV	Muluneh Gebre, journaliste
Middle East News Agency, Le Caire	Abouelela Hamdy Mohammed, correspondant
New Business Ethiopia, Addis-Abeba	Andualem Sisay Gessesse, Directeur de la rédaction
Press TV, Addis-Abeba	Coletta Wanjohi, correspondante Ssekyondwa Eudes, cadreur/monteur vidéo
SSPP Le Soleil Sénégal, Dakar	Mamadou Lamine Diatta, correspondant
Voice of America, Washington	Marthe van der Wolf, correspondante
Xinhua News Agency	Liang Shanggang Shiferaw Tadesse Michael Tewelde Addis Zenebe
RFI	Grégoire Pourtier, correspondant
Afro FM	Snetsenat Assefa, journaliste auxiliaire
ENA	Habtamu Ashare, grand reporter Ayenew Addis, journaliste
PANA	Anaclet Rwegayura, correspondant
News Agency of Nigeria	Saqiq Shuaib, chef de bureau

### **Public**

Université d'Addis-Abeba	Lakew Regassa Arka Abota Tadesse Aklog Kebede Yiman Tesdfaye Molla Degu Agress Mekonnen Alehegn Hosam Yahya Saeid Juber
--------------------------	--

---